

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 15 fr. —

Le remède à la spéculation... ...à condition de l'appliquer

La baisse ! la baisse ! ah ! ah ! parlons-en car elle nous intéresse tous, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, citadins ou habitants du bled, en un mot tout le monde, français, indigènes et étrangers.

Aux mois d'octobre et novembre on la voyait poindre à l'horizon ; elle faisait mine de vouloir passer la méditerranée. On l'attendait comme le Messie. D'immenses affiches de toutes couleurs annonçaient même sa venue. Grande joie partout, mais il fallut bientôt déchanter quand on vit que ce n'était qu'une fausse baisse.

Du côté alimentation comme des autres, mode, chaussures, vêtements, ou autres, la fameuse baisse n'était qu'un leurre, au quel nos ménagères ne furent pas longtemps dupes.

Et malgré les prétendues offres de « véritables occasions » offertes par certains magasins, elles s'abstinrent prudemment, ce qui ne fit pas l'affaire de certains marchands pour qui la poudre aux yeux n'a plus de secrets.

« Moins cher qu'en fabrique, venez voir mesdames, une visite s'impose ! »

Fareurs, il en furent pour leurs réclames, nos ménagères ne s'y laissèrent point prendre.

Que faire pour les attirer ? On récidiva et les affiches tentantes se rémultiplièrent.

Peine perdue. A la vérité, pour allécher le client, on solda à prix dérisoires quelques « rossignols » depuis longtemps passés de mode.

C'est ainsi qu'on vit des chapeaux de dames de 100 et 80 francs liquidés à 9 fr., 95 puis à cent sous, des chaussures si mal commodes à bouts très pointus, soldées de 40 à 50 francs, mais personne n'en voulut.

Pendant ce temps les prix des aliments progressaient insensiblement de façon à n'effaroucher personne, à ne pas trop faire crier le client.

Et aujourd'hui la pomme de terre importée de France où d'ailleurs, on peut-être conservée en dépôt, est vendue au fondouk el Ghalla 1 fr., 45 le kilo, presque autant que la pomme de terre nouvelle et tout est à l'avenant malgré toutes les dispositions du dictateur qui est près, croyons-nous, à rendre son tablier devant l'inutilité de ses efforts.

En tout cas, on le dit bien ennuyé. Et tout dans cette caverne d'Ali-baba légumes, fruits, poisson, viande, œufs, etc., etc., est à l'avenant.

Evidemment les prix de toutes choses ont augmenté, la main d'œuvre, les semences, les engrais, les transports, mais pas en comparaison de certains prix pratiqués jusqu'à dix fois ceux d'avant-guerre !

C'est abusif. On vient de mettre en vigueur une loi sur la spéculation votée en France, nous demandons qu'on l'applique dans toute sa rigueur. Il ne faut pas qu'elle reste lettre morte.

Puisqu'il y a de la résistance, de la mauvaise volonté, un esprit de lucre indéterminable chez certains, le devoir de nos autorités est tout tracé et il faut espérer que ce décret du 3 décembre 1926 qui prévoit des sanctions sévères contre les spéculateurs produira l'effet salutaire attendu et il le produirait d'autant plus si un exemple frappait fort le premier pincé, comme autrefois ce commerçant de la rue d'Italie qui dut vendre son fonds et s'en aller sous d'autres cieux, il est vrai les poches pleines du fruit d'une fortune assez mal acquise qui lui valut passablement d'ennuis judiciaires.

L. de P.

BULLETIN

Des emplois pour les petits retraités

Les appointements des secrétaires-receveurs de municipalités, assez élevés aujourd'hui, venant s'ajouter aux charges de jour en jour plus lourdes qui incombent aux municipalités mettent la petite commune dans l'embarras. On se priver de faire procéder

à des travaux jugés indispensables ou supprimer le secrétaire-receveur municipal pour tant nécessaire, comme vient de faire Tabarka.

Que faire ?

Là où c'est possible des communes se sont arrangées pour avoir un secrétaire-receveur à frais communs, par exemple Soliman et Menzel bou Zalfa, Hammam-el-Lij et St. Germain, mais les autres où la chose est impossible plus de secrétariat.

En France, le problème est résolu depuis longtemps, depuis toujours, même, c'est l'instituteur qui est chargé du secrétariat de la mairie et parfois même des institutrices.

Ici, l'administration ne s'est pas encore décidée à suivre l'exemple pour des motifs qui nous échappent comme à tout le monde.

Peut-être a-t-elle raison, mais alors comment pourvoir de secrétaires-receveurs les petites communes qui ne peuvent pourtant se passer d'en avoir un ?

Les petits retraités gémissent et se lamentent de leurs maigres retraites alors pourquoi ne pas leur réserver ces fonctions peu pénibles qu'ils accompliraient en acceptant des salaires peu élevés qui amélioreraient leur situation ?

On pourrait établir le chiffre de la fonction suivant les recettes de la commune ou encore diviser celles-ci en trois ou quatre classes : 2400, 3000, 3600 et 4500 francs.

Quel est le retraité qui refuserait cette aubaine alors que nombre d'entre eux acceptent des emplois chez des particuliers à des chiffres se rapprochant de ceux-ci, assurément moins relevés que la fonction de secrétaire-receveur de mairie qui fait du titulaire un personnage fier de son emploi.

Dans une petite commune des environs, nous avons connu un retraité, sorti de l'administration dans un rang plus que moyen qui nous disait : « moi, j'accepterais volontiers le poste de secrétaire de la commune en me contentant du traitement modeste qui ne suffit pas au titulaire qui cumule celui d'ici avec celui de la commune voisine. »

Avec la même somme on pourrait donc faire deux heureux alors qu'avec un seul, non retraité, on en fait peut-être un mécontent.

Nous ne savons pas si le titulaire des deux secrétariats peut-être classé dans la catégorie des mécontents, ce qu'il y a de certain c'est qu'aujourd'hui dans les petites et même moyennes communes on ferait bien d'y placer des retraités pour leur venir en aide et aussi pour alléger leurs charges.

J. S. P.

L'affaire Basilio Couitéas

contre le gouvernement tunisien

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'arrivée prochaine à Tunis de notre excellent ami, M. Basilio Couitéas, qui n'a pu avoir lieu pour des motifs que nous ignorons.

Et nous demandions par la même occasion à l'Administration de faire cesser le scandale de Tabia el Oubira, peu digne d'une administration qui se respecte.

D'autant plus, disions-nous, que le Conseil d'Etat a reconnu le bien-fondé de sa réclamation par un arrêt motivé que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs qui le liront avec intérêt.

L'avocat de l'administration est notre ami M. Antoine Gaudiani délégué au Grand Conseil, juge de paix suppléant, dont le jugement sain et juste, devrait conseiller à l'Administration de faire cesser par un arrangement amiable un scandale, le mot n'est pas trop fort, qui n'a que trop duré.

Voici cet arrêt rendu le 30 novembre 1923 sur le refus de l'administration de prêter aide et assistance pour l'exécution d'une décision de justice datant de 1908 près de 20 ans !

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que, par jugement en date du 13 février 1908, le Tribunal civil de Sousse a ordonné « le maintien en possession du sieur Couitéas des parcelles de terres du domaine de Tabia-el-Oubira dont la possession lui avait été reconnue par l'Etat » et lui a conféré le droit d'ex-

faire expulser tous occupants », que le requérant a demandé, à plusieurs reprises aux autorités compétentes, l'exécution de ces décisions ; mais que le gouvernement s'est toujours refusé à autoriser le concours de la force militaire d'occupation reconnu indispensable pour réaliser cette opération de justice à raison de troubles graves que soulèverait l'expulsion de nombreux indigènes de territoires dont ils s'estimaient légitimes occupants depuis un temps immémorial ;

« Considérant qu'en prenant, pour les motifs et dans les circonstances ci-dessus rappelés, la décision dont se plaint le sieur Couitéas, ledit gouvernement n'a fait qu'exercer des pouvoirs qui lui sont conférés, en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans un pays de protectorat ;

« Mais considérant que le justiciable nati d'un système judiciaire dûment revêtu de la formule exécutoire est en droit de compter sur l'appui de la force publique pour assurer l'exécution du titre qui lui a été ainsi délivré ; que si, comme il a été dit ci-dessus, le Gouvernement a le devoir d'apprécier les conditions de cette exécution et le droit de refuser le concours de la force armée, tant qu'il estime qu'il y a danger pour l'ordre et la sécurité, le préjudice qui peut résulter de ce refus ne saurait, s'il excède une certaine durée, être regardé comme une charge incombant normalement à l'intéressé et qu'il appartient au juge de déterminer la limite, à partir de laquelle il doit être supporté par la collectivité ;

« Considérant que la privation de jouissance totale et sans limitation de durée, résultant, pour le requérant de la mesure prise à son égard, lui a imposé, dans l'intérêt général, un préjudice pour lequel il est fondé à demander une réparation pécuniaire ; que, dès lors, c'est à tort, que le ministre des Affaires étrangères lui a dénié tout droit à indemnité ; qu'il y a lieu de le renvoyer devant ledit ministre pour y être procédé, à défaut d'accord amiable, et en tenant compte de toutes les circonstances de droit et de fait, à la fixation des dommages-intérêts qui lui sont dus ».

Il convient donc de dégager un double principe.

D'abord, le gouvernement peut, en certaines circonstances, se dégager de l'obligation qui lui incombe de prêter le concours de la force armée pour l'exécution d'une décision de justice ; il lui appartient de discerner, en pleine souveraineté si ce concours n'apporterait pas quelque trouble à l'ordre public.

Ensuite, cette carence du Gouvernement, quelque soit le motif qui la justifie, expose les Pouvoirs publics à réparer envers les porteurs de la décision judiciaire, tout le préjudice ; que ces derniers ont subi, du fait qu'il leur a été impossible d'obtenir la mise en jeu de la formule exécutoire.

Puisque le gouvernement est tenu de réparer le dommage causé, pourquoi refuse-t-il de s'exécuter ?

Préfère-t-il attendre la solution que le mettra en demeure d'avoir à payer une somme peut être si considérable que notre budget s'en ressentirait forcément.

La liaison le Kouif - Kalaâ-Djerda

Stimulés par l'exemple de l'Algérie, qui s'est mise résolument à l'ouvrage, nous allons commencer les travaux d'infrastructure qui seront poussés activement pour ne pas être trop en retard avec notre voisine qui n'a que quelques kilomètres de voie ferrée à construire pour atteindre la frontière.

Et nous, nous en avons quatre ou cinq fois plus, mais cela ne doit pas compter beaucoup car il n'y a qu'à doubler ou tripler les équipes de travailleurs pour marcher aussi rondement que l'Algérie.

Quoiqu'il en soit aujourd'hui les deux lignes seront soudées dans un an au plus tard et nous saluerons avec d'autant plus de plaisir l'événement qu'il marquera une date dans les annales des deux pays si longtemps ennemis qu'il a fallu vingt ans d'efforts pour arriver à faire voter cette soudure par les Délégations financières.

Elles restaient sourdes à toutes nos avances sous prétexte que la Tunisie était

un pays de protectorat et non une colonie, en un mot l'Algérie craignait de voir détournés sur Bizerte les produits de l'hinterland bônois et c'est naturellement ce qu'il ne fallait point, malgré le profil difficile du chemin de fer de Bône à Tébessa.

Il reste de cette ville à Kébir une soixantaine de Kilomètres de voie étroite à transformer en voie large pour permettre d'effectuer plus aisément tous les transports de la région aussi le public les verrait-il entreprendre avec plaisir car ce serait pour Bône un surcroît de tonnage dont elle aurait lieu de se réjouir.

Ne chicanons pas et faisons chorus avec elle pour que sa satisfaction lui soit accordée.

Echos & Nouvelles

LE RESIDENT GENERAL en TOURNEE

M. le Résident général vient d'accomplir une tournée du plus haut intérêt dans le contrôle de Thala, pour se rendre compte de visu de l'état des routes et du raccordement Kalaâ-Djerda Le Kouif que l'on va entreprendre et pousser activement.

Nous aurions aimé le voir pousser une pointe jusqu'au Kouif, qui est à cheval sur la frontière, où il aurait reçu l'accueil que l'on doit au représentant de la France et constaté l'activité qui règne sur les chantiers de l'autre côté de la frontière.

Mais ne soyons pas exigeants et applaudissons au voyage entrepris.

MEDAILLE D'OR DE LA MUTUALITE

Nous avons appris avec un véritable plaisir l'octroi de la médaille d'or de la Mutualité à notre ami M. le Dr. Mesguiche 2^e adjoint au maire de Souk-Ahras.

Nous lui adressons nos plus amicales félicitations pour cette belle distinction prélude d'une autre que nous lui souhaitons de tout cœur.

L'AFFAIRE PELLETIER

Notre rouge confrère « Tunis Socialiste » nous apprend que l'affaire Pelletier, vice-président du Grand Conseil, président de la Chambre d'Agriculture et officier de la Légion d'honneur s. v. p. a été appelée lundi matin devant le tribunal civil.

Le président de la Chambre d'Agriculture en aurait entendu de dures, dit-il, et n'a pu rien répondre de sérieux aux « accusations précises » dont il était l'objet.

... à savoir

« De s'être octroyé un traitement important sur les fonds de la Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles dont il était président, alors que les statuts de la dite Caisse et le décret du 13 Juillet 1912 stipulaient formellement que les fonctions de Président devaient être gratuites.

« D'avoir prélevé pour son compte personnel une partie des commissions allouées aux secrétaires de Caisses locales sur les polices établies par eux.

« D'avoir payé avec l'argent de la Caisse, les dettes d'une autre Compagnie d'Assurances dont il était l'agent

« Etc. etc.

« Le total des sommes réclamées par les demandeurs s'élève à 52.000 francs.

« Et il attend avec impatience le jugement ».

« Et nous aussi.

A LA RESIDENCE GENERALE

M. Jean-Jacques Serres, consul de France est nommé chef adjoint du cabinet en remplacement de M. Lavastre, appelé à Beyrouth et M. Voizard, est promu chef adjoint du cabinet.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

LA STATUE DE PAUL BOURDE

Pierre Mille s'est mis en tête de voir élever une statue de Paul Bourde, et il l'aura, sur une place publique de Sfax qui lui doit d'avoir précieusement recueilli les idées du colonel Si Brahim Siala et conservé les terres qui portent son nom.

Nous proposons à l'historiographe de Barnavaux de faire insérer sur le socle. *Cherchii et terres salines.*

DANS LE QUISSAM ALAOUITE

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Duthuzo, sous préfet de Themcen, chevalier de la légion d'honneur vient de recevoir la croix de commandeur du Ouissam

Alaouite, la très précieuse décoration marocaine.

Et comme il n'y a pas de deux sans trois, M. le Résident général se fera certainement un plaisir de lui conférer la croix de commandeur du Nicham Ifikhar qu'il portera avec joie et bonheur.

Nous prions le distingué sous-préfet, si aimé des habitants de Themcen, de recevoir nos plus sincères et affectueuses félicitations.

LE CLIENT DU DEPUTE MOUTET

ECOPE SERIEUSEMENT

Nous signalions dans notre dernier numéro le beau tour joué par le citoyen Marius Moutet aux camarades du Maroc en allant défendre le directeur des grands moulins du Maghreb, coupable d'avoir livré de la farine avariée à des boulangers de Casablanca.

Condamné à 2 mois de prison et 1000 frs. d'amende par le juge de paix, le tribunal correctionnel l'a frappé plus durement encore en portant l'amende à 10000 francs tout en laissant la peine de prison, mitigée par l'application de la loi de sursis.

Que diraient nos fraudeurs si nos tribunaux montraient pareille sévérité ?

NECROLOGIE

M. Richard Portelli, de Sfax, frère de notre excellent confrère, M. François Portelli directeur du « Journal de Tunis » a eu la douleur de perdre sa jeune femme après une très courte maladie.

En cette pénible circonstance, nous prions toutes les personnes que cette mort afflige et met en deuil de croire à la part très vive que nous avons prise à leur malheur et d'agréer nos condoléances bien vives.

Nous avons appris aussi avec une bien vive peine la mort d'un vétéran de la colonie française M. Pierre Chabert, pharmacien, vice-président de la municipalité de Tunis venu en Tunisie en 1867 qui fut député de la nation avant le protectorat membre de la chambre de commerce de 1885 à 1901 et président de cette compagnie de 1898 à 1899.

Nous adressons à sa famille nos condoléances bien attristées.

LETRE A LA FIANÇÉE

Sous ce titre Paul Allard dont les chroniques sont pleines d'humour faisait paraître dans la « Tribune du Fonctionnaire » cette amusante boutade que nous nous en voudrions de ne pas reproduire :

Nous nous aimons, ma chère Maud, et nous allons, au printemps prochain, unir, pour la vie, nos deux existences.

Et voilà qu'au moment de saisir dans mes mains le bonheur si ardemment souhaité, je suis pris d'un grand trouble et d'un poignant scrupule...

Je vous ai trompé. Je vous ai menti. Je vous ai caché un secret terrible. Il faut que je me libère, Maud adorée. C'est pour moi un devoir de conscience. Ecoutez-moi de toute votre tendresse avertie...

Je suis atteint... Non, ce n'est pas ce que vous pensez. Je puis, en toute sécurité, affronter l'examen préliminal du professeur Pinard... La tare dont je suis accablé est pire qu'une maladie honteuse... Rassemblez tout votre courage pour recevoir le choc...

...Je suis fonctionnaire...

L'EDUCATION SEXUELLE

Avant la guerre on en parlait beaucoup, depuis il en est moins question, peut-être a-t-on trouvé que le sujet était un peu scabreux et qu'il valait mieux laisser les jeunes gens apprendre tout seuls des choses qui n'ont point besoin de leçons démonstratives pour être comprises de la jeunesse qui a la folle témérité d'en connaître plus que ces aînés.

Un excellent journal de Madagascar relève qu'un de ses confrères consacre quelques-unes de ses colonnes-sujet intéressant à l'étude des « gonocoques » dans les vésicules séminales et, non, passons, nous ne sommes pas ici à Tananarive et le parquet goûterait mal la reproduction.

Et il veut, dit-il, qu'on apprenne tout ce sacré fourbi aux jeunes fillés : « Pourquoi, par crainte de troubler l'innocence des jeunes gens, d'éveiller en eux de malsaines curiosités, ou de troublantes réflexions, évitons-t-on de faire, dès l'âge où s'éveille l'instinct sexuel, l'éducation complète de la jeunesse ?...

L'éducation sexuelle des jeunes gens et jeunes filles commence à se faire actuellement en France à l'école, dans les casernes, mais

les préjugés sociaux demanderont bien des années encore avant de disparaître... »

Nous ferons observer dit le « Madécasse » que presque toujours l'amour avec gonococques n'existe que dans le désordre ; les professionnelles de la galanterie savent à quoi elles s'exposent et à quoi elles exposent leurs clients.

Il sont rarissimes ceux là qui seraient assez criminels pour imposer un amour avarié à une épouse légitime. L'éducation sexuelle ne doit donc être faite que dans les casernes ou dans les maisons fermées ; mais elle n'est d'aucune utilité aux jeunes filles qui doivent faire carrière d'honnêtes mères de famille.

LE FRANÇAIS TEL QU'ON L'ÉCRIT
Les journaux fascistes ne se contentent pas d'être fascistes : ils veulent encore être spirituels. Et comment le seraient-ils, sinon en raillant la France et les Français ? C'est ainsi que le journal *Il Travaio delle Idee* vient de publier un article — combien piquant ! — on va le voir — qu'il suppose découpé dans un organe français et dont voici un extrait :

« Le « Touring Club de France » devrait planter des cartels (le cartel est bien une institution française) pour indiquer quels sont les postes les plus commodes pour organiser des conjures, préparer des bombes, armer les assassins et les autres jolies choses qui sont chères aux criminels. On devrait organiser une vente de des explosifs, des vieilles batonnettes et de tout le vieux matériel de guerre, afin que cela se transforme en matériel de propagande de la civilisation française. Moltes typographies accordent déjà un acompte spécial pour les périodiques et les livres qui font l'apologie de l'homicide et du délit. Cela développe la culture française à l'estère. »

Et voilà !
Mais si un journal français se mettait à écrire en italien comme ce journal italien écrit en français ?
On frémit quand on pense à ce qui se passerait !...

PENSÉES

S'il se présente, fringant, pimpant, rayonnant, parfumé comme un bouquet de printemps, elle fait la moue, l'accuse de poser au triomphateur.
Si elle s'aperçoit qu'il a son chapeau de travers, sa cravate à l'envers, elle boude, lui reproche tout bas de faire bien peu de frais pour lui plaire.

La femme insouciant comme la fauvette chante au soleil, rit aux fleurs. Quand l'orage gronde, que l'ouragan déferle avec fracas, peureusement, elle glisse la tête sous son aile, et sous ce frêle abri, regarde passer la tempête.

La vérité toute crue, impudique comme une femme nue, fait figure de pauvre, auprès du mensonge vêtu somptueusement, servi habilement.

Anna COLNAT.

ANIS BERGER

Apéritif anisé
Ets Claude Berger et Cie. — Marseille

Administration des Habous

AVIS

Un concours aura lieu lundi 11 avril prochain, à 8 heures du matin, à l'École Supérieure d'Arabe Souk El-Attarine, pour le recrutement de quatre comptables à l'Administration des Habous.

Les demandes seront reçues jusqu'au 6 avril prochain.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, Bureau N° 4.

Le Président des Habous,
Mohamed Salah Baccouche.

Le lait **BERNA** est le plus concentré riche suisse en crème

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires: 3 rue des Belges — Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Téléphone 553

Brevet d'invention N. 3265

La Société dite : Société Française de produits alimentaires azotés à Paris, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 3265, du 28 Mai 1925, relatif à « Procédé de fabrication de produits azotés » désire entrer en relations avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, Ingénieur à Tunis, 20 Rue de Russie.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que la Djemaia a besoin, pour les Hospitalisés de la Tékia, des fournitures suivantes :

192 Chéchias de fabrication française

192 Blousses en toile Saint Frères

Il appartient donc à tout fournisseur de présenter à la Djemaia des échantillons avec indication des prix dans un délai expirant jeudi 24 mars courant à deux heures de l'après-midi.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau des achats numéro 27 à la Djemaia, 55, rue de l'Eglise.

Le Président des Habous,
Mohamed Salah Baccouche.

SPLENDID-HOTEL TUNIS

Ouverture en 1927
Téléphone dans toutes les chambres

ASCENSEUR

Chambres avec salle de bains
Eau courante partout - Chauffage central

GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE

Hôtel Eymon

Souffle du Zéphyr - Marsa Plage

I. EYMON & Cie. Propriétaires.

Administration des Habous

AVIS

Un café, 68 Rue Hammam Remimi, quartier Bab Souika, Habous Sidi Beriche et Bou Aziz, mise à prix 718 Frs

Une boutique, 13 Rue Souk El Assar, habous de Méderga Echémaia, mise à prix 1.080 Frs

Un four, 101 Rue Bab Saïboun, habous des oratoires, mise à prix 1.050 Frs

Une boutique, 52 Rue Hammam Remimi, habous Alis Mehaoued (à louer pour le restant de l'année 1927 & l'année 1928) mise à prix 210 Frs

La Djemaia des Habous informe le public que les immeubles indiqués ci-dessus seront donnés en location aux enchères publiques le **lundi 28 mars courant** à 11 heures du matin au siège de sou Administration 55 Rue de l'Eglise à Tunis.

Pour tous renseignements s'adresser aux administrateurs des fondations intéressées.

Le Président des Habous,
Mohamed Salah Baccouche.

COMBATTEZ LE

PALUDISME

et ses conséquences
Anémie, faiblesse, manque d'appétit, etc. par
L'AMALARIOL

L'AMALARIOL, pris 2 à 4 pilules par jour, est aussi un PREVENTIF DE LA MALARIA et un EXCELLENT FORTIFIANT.

Prix du flacon de 45 pilules 49 fr. 60
En vente dans toutes Pharmacies
Cros: JASMA, Tunis

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

DEMANDEZ PARTOUT

le Rhum Chauvet

Agent Dépositaire : J. CURTELIN fils
19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0,95

Korbous

NOUVELLE GERANCE M. J TUOR

GRAND HOTEL DES THERMES

Repas : 20 francs (sans vin)

Pension complète : depuis 48 francs

HOTEL DES SOURCES

Repas 14 francs (sans vin)

Pension complète : depuis 32 francs

Demandez partout les

apéritifs Licari

Administration des Habous

AVIS

Aux mokaddems des fondations habous privés et aux cheikhs de Zaouias

M. M. les mokaddems des habous privés et les cheikhs de zaouias sont tenus conformément aux règlements en vigueur édictant la nécessité de mettre aux enchères les terrains habous privés ou publics à louer, et en raison de l'opportunité qu'il y a à faire procéder actuellement à cette mise aux enchères, de présenter leurs demandes pour les hachirs et terrains, dont le bail expire à la fin de l'année agricole en cours et qu'ils désirent relouer.

Ceux qui demeurent à Tunis ou dans sa banlieue adresseront leurs demandes au Bureau Foncier N° 28 à l'Administration des Habous, et ceux demeurant à Tébourba l'adresseront à l'oukil des habous de la localité. Tous les autres adresseront leur demande aux naïbs de l'Administration des Habous à leur localité de résidence.

Si la fondation à plusieurs mokaddems ou la zaouia plusieurs cheikhs ses administrateurs devront signer collectivement la demande à présenter qui devra porter mention que le ou les signataires n'ont pas d'autres administrateurs : faute de quoi elle sera rejetée.

Les demandes devront parvenir à l'Administration avant la fin Mars. Les administrateurs seront responsables du retard qu'ils auront apporté dans l'accomplissement de ces formalités.

Pour tous renseignements s'adresser au Bureau Foncier N° 28 de l'Administration des Habous ou à ses naïbs locaux.

Il est rappelé aux mokaddems et aux cheikhs de zaouias qu'ils doivent aviser les locataires de terrains mesurant une mechia au maximum dont le loyer ne dépasse pas deux cents francs de la date et du lieu des enchères par lettre recommandée.

Les réclamations qui pourraient être formulées par les anciens locataires pour défaut d'avis, engageront uniquement la responsabilité des administrateurs.

Le Président des Habous,
Mohamed Salah Baccouche.

Maisons recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des boulevards, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, assemblée
Belle décoration — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — M.A. Comby, 5 et la rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face de la Poste — Tunis
Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montoro et Garcia. — Téléph. 24.17 — R. Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Bramfrères et Cie, pp^{tes}.
Pharmacie Scemama diplômée de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française
Grand Hôtel de France — Premier ordre
L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunis)

PRODUITS ALIMENTAIRES et bonbons, cote niales — Baccara et Nizard — Gros — Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. M. de France — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

JAMAIS rien ne vaudra **MAUD** — Madame Maud Evry - Hyères (Var) — Importation - Expédition de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant rue de France Sousse - Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépositaire des gants « Perrin », parapluies « Reve », et parfumerie « Aryse ». Fournitures complètes pour couturiers.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Pianos

ERARD, PLEYEL & HOFMANN

les trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

5, Rue Es-Sadikia TUNIS

N.B. - Etant donné l'importance de nos achats nous venons nos pianos à des prix défiant toute concurrence

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

MAGAZINE ILLUSTRÉ EN COULEURS POUR LES GRANDS ET LES PETITS
Amusant et instructif 50 cent. 16 PAGES
La plus complète pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 3.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vont de s'enlever, le calendrier de la semaine prochaine, la semaine qui vient, le dossier de nos meilleurs humoristes, les problèmes ou jeux de récréation, les pages de la semaine, de nouvelles et pour nous instruire un peu, d'ordre documentaire ou pratique et sur les sujets les plus variés, historiques, géographiques, éruditions, etc. Les contes d'action, les romans de la vie, etc.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : BIOT, LA FAMILLE MILITON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO sur DEMANDE

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 20, rue d'Enghien - Paris 3 mois 6 mois 1 an France, Colonies ... 6 » 12 » 24 »

ACCUMULATEUR FULMEN

Supérieur au meilleur. Comptoir Général des Produits Lubrifiants 11, avenue Jules-Ferry - Tunis. Téléphone 6 - 68.

Comptoir National d'Escompte Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :

TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX

SOUSSE-MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)

Escompte et recouvrements

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change.

Location de compartiments de

COFFRES - FORTS

DÉPOT DE COLIS



VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé J. BELL

est une merveille d'élégance

Le meilleur marché de tout TUNIS

Imprimerie de la Renaissance, 11 rue Algèzira - Tunis

Gérant : E. LUMBERSO

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.

SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Pillel-Will et 17, Rue Laffite - Paris

S'adresser pour tous renseignements chez M.

J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4-79

Agent Général et Inspecteur de la Cie

c^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia

Télp. : Tunis n° 187, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français

Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE À VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or. Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion

Centrale et à Hammerless

Choix de Révolvers et Pistolets automatiques

Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

Téléphone 80 — Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI, Propriétaire

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3

Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Méches de mines

3 tissus goud round. Télég. 1.39 - Adresse Télég. : PELLE T- Tunis

L'Huile qui graisse le plus

«- Vacuum Mobiloil -»

Marque «GARGOYLE»

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télég. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann

Agence de TUNIS, Place de Rome

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants en l'érêts

Escompte et encaissement d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires

— Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Paiement de coupons — Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères. — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »

(26^{ème} ANNÉE)

28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquiescer sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches.

Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Machines Agricoles

R. WALLUT & C^{ie}

Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs entièrement versés

TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS

Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture

Catalogues et renseignements franco sur demande

Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS — Tél. 1.74

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia

Succursales à BIZERTE, SOUSSE et Sfax

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

Fil de fer à fourrage 13-14-15

BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia, Tunis

Entrepôt : Rue de Portugal prolongée